



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IEP

Question écrite n° 66727

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les « convention ZEP » permettant aux titulaires du baccalauréat issus de lycées défavorisés d'intégrer les IEP. En effet, le fait de permettre à des bacheliers provenant de banlieues dites sensibles n'a pas à être remis en cause. Toutefois, il s'interroge sur le caractère discriminatoire que l'on pourrait apparenter à un système de quotas. Il se demande donc si une pareille réglementation est à prévoir dans d'autres cursus universitaires et si la nécessité de prévoir de telles dispositions ne souligne pas à elle seule l'existence d'une discrimination entre les étudiants, discrimination quant à l'accès à l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66727

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5519